



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS SECURITY
REQUIREMENTS

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Maintenance & Professional Consulting Services
Division (FK)
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet FEDERAL BUILDING INITIATIVE (FBI)	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP168-171967/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EP168-171967	Date 2017-03-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-290-72564	
File No. - N° de dossier fk290.EP168-171967	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-20	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ghoumrassi, Hakim	Buyer Id - Id de l'acheteur fk290
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4910 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3600
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 001 vise à publier une révision de l'Appendice I afin de changer la période de récupération garantie de 96 mois à 120 mois.

Il n'y a aucune autre modification.

Indications relatives à la mesure de l'énergie

(À remplir par le soumissionnaire pour **chaque** amélioration énergétique.)

Amélioration énergétique

- 1) Portée détaillée des travaux : (voir ci-dessous les renseignements sur les systèmes d'automatisation des immeubles)
- 2) Justification des économies d'énergie :
- 3) Incidence sur l'entretien :
- 4) Incidence sur l'environnement intérieur :
- 5) Durée utile prévue de la mesure :
- 6) Incidence sur la qualité de l'alimentation électrique :
- 7) Incidence sur les émissions de gaz à effet de serre :

Remarque : Chaque entreprise de services éconergétiques (ESE) doit fournir les renseignements suivants sur son choix de système d'automatisation des immeubles, s'il y a lieu :

- Poste de travail de l'opérateur : fournir une description détaillée de l'équipement qui sera fourni. Inclure des renseignements sur le progiciel graphique et sur sa capacité de mise à niveau à partir de postes de travail à distance.
- Architecture du système : décrire l'architecture du système.
- Dresser la liste des systèmes qui seront contrôlés par le système d'automatisation des immeubles.
- Liste des points : Chaque ESE doit remplir une fiche de notation, comme celle qui figure à l'Appendice J (page 7).

En ce qui concerne le système de régulation de l'éclairage, l'ESE doit fournir des précisions sur les éléments suivants :

- le nombre de zones à aménager sur chaque étage;
- le type d'interface utilisateur qui sera prévu pour la régulation prioritaire;
- le poste de travail de l'opérateur et le progiciel graphique.

Unités d'économie d'énergie

Mesure	Consommation électrique		Demande d'électricité (kW)	Gaz naturel (m ³)	Eau municipale (m ³)	Émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ équivalent/année)
	En pointe (kWh)	Hors pointe (kWh)				

État des valeurs de référence

	Date de début	Date de fin	Unités d'énergie	Coût de l'énergie	Coût unitaire
<u>Électricité</u>					
Année de base :	_____				
En pointe			_____	_____	_____
Hors pointe			_____	_____	_____
<u>Gaz naturel</u>					
Année de base :	_____				
<i>Période estivale</i>			_____	_____	_____
<u>Eau municipale</u>					
Année de base :	_____		_____	_____	_____
<u>Total des valeurs de référence :</u>				_____	_____

Remarque : La période de référence **DOIT** comprendre 12 mois. Les unités d'énergie constituent le point de départ du calcul des valeurs de référence.

SOMMAIRE DE LA VALEUR GLOBALE DU PROJET PROPOSÉ

(À remplir par le soumissionnaire)
(Le coût exclut les économies)

	<u>Coût</u>			<u>Coût total</u>
	<u>Interne</u>	<u>Externe</u>	<u>Majoration</u>	
Rapport de vérification de l'énergie	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Études de conception	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Coûts de construction (matériaux, main-d'œuvre, supervision)	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Mise en service	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Formation	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Surveillance	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Gestion du projet	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Supplément pour garantie d'exécution	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

Coût total du projet (en dollars courants)

\$

Contribution prévue du Canada aux coûts des immobilisations

\$

Économies annuelles d'énergie en prix courants

\$

Coût de base annuel de l'énergie en prix courants

\$

Le taux de référence fixe sur dix (10) ans choisi le _____ était le suivant : _____

Pour la CG 29.1.1, supplément du taux d'intérêt variable de l'ESE majoré du taux d'intérêt préférentiel choisi : _____

Pour la CG 29.1.2, supplément du taux d'intérêt variable de l'institution financière majoré du taux d'intérêt préférentiel choisi : _____

Pour la CG 29.1.3, supplément du taux d'intérêt de l'ESE majoré du taux des obligations sur dix (10) ans : _____

Remarque : 1. Tous les coûts indiqués sont exprimés en dollars réels, et non en fonction de la valeur actualisée.

2. La valeur relative de chaque article indiqué ci-dessus ne pourra pas varier de plus de cinq pour cent (5 %) sans l'approbation préalable du représentant ministériel relevant du Ministre.

Tableau de trésorerie

Mois n°	Frais de surveillance et d'après construction	Ressources externes, majoration et frais généraux	Frais internes	Frais d'intérêts	Coût mensuel du projet	Économies d'énergie	Contribution aux coûts des immobilisations	Solde du projet
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = 2 + 3 + 4 + 5	(7)	(8)	(9)

- Directives de calcul
1. Dans la colonne 1, inscrire le mois, l'année et le numéro.
 2. Dans la colonne 2, inscrire tous les frais de surveillance et d'après construction qu'on devrait engager pendant le mois correspondant. Les frais de surveillance avant et pendant les travaux de construction devraient être inscrits dans les colonnes 3 ou 4.
 3. Dans la colonne 3, inscrire tous les frais pour l'ensemble des ressources externes, de la majoration et des frais généraux qu'on devrait engager durant le mois correspondant. Le total de cette colonne devrait être égal au total correspondant de la page 5 de l'Appendice J.
 4. Dans la colonne 4, inscrire tous les frais internes qu'on devrait engager durant le mois correspondant. Le total de cette colonne devrait être égal au total correspondant de la page 5 de l'Appendice J.
 5. Dans la colonne 5, inscrire les frais d'intérêts engagés au titre du solde du projet du mois précédent (colonne 8 pour le mois précédent).
 6. La colonne 6 représente la somme des colonnes 2 à 5.
 7. Dans la colonne 7, inscrire les économies d'énergie prévues qui seront réalisées durant le mois correspondant. Ces économies doivent correspondre à l'ordre indiqué pour cette mesure dans le graphique de Gantt annexé.
 8. Dans la colonne 8, inscrire la contribution aux coûts des immobilisations.
 9. Le résultat de la colonne 9 est égal au résultat de la colonne 9 du mois précédent, majoré du résultat de la colonne 6 (moins le résultat de la colonne 8) du mois en cours, moins les économies d'énergie indiquées dans la colonne 7 pour le mois en cours.

- Remarque :
1. Ce tableau de trésorerie permet de simplifier la trésorerie du contrat pour les besoins de l'évaluation seulement.
 2. **S'assurer que la trésorerie correspond à celle qui figure dans le graphique de Gantt.**
 3. La période de récupération garantie de 120 mois commence à courir six (6) mois après l'approbation du rapport de vérification de l'énergie.
 4. Le mois 1 est celui au cours duquel le contrat est attribué.
 5. Prévoir un délai d'un mois pour permettre à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada d'approuver le rapport de vérification de l'énergie.
 6. On calcule le taux d'intérêt à indiquer dans la colonne 5 en ajoutant au taux d'intérêt sur dix (10) ans publié, le supplément de l'ESE.
 7. Les frais d'intérêts sont calculés par rapport au solde du projet du mois précédent.
 8. On simplifiera la trésorerie indiquée dans la proposition en ne prévoyant aucune compensation.